CEDULE E.

PROVINCE DU BAS-CANADA,
District de

Aux honorables juges de la cour supérieure, ou de la cour de circuit, &c., &c., &c.

A, (*qualité et demeure,*) expose humblement qu'il aurait fait prendre l'avis de parents et amis par Mtre. notaire à le jour de et aurait fait faire tous les procédés requis par la loi pour parvenir à et être soumis à votre approbation. Et conclut à ce qu'il plaise à vos honneurs prendre en considération ces procédés et les homologuer, si faire se doit, et ferez justice.

A le 185